

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI RS ACT4 GREEN FUTURE

PART REGARD ACTIONS VERTES – FR0014004Q99

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT

Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Actions Internationales

Objectif de gestion :

L'objectif du Fonds est de participer à l'évolution des marchés d'actions internationaux en investissant dans des entreprises contribuant, selon l'analyse de la Société de Gestion, à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique par le biais des éco-activités suivantes : Energie, Bâtiment, Gestion des déchets et contrôle de la pollution, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêts, Adaptation au changement climatique, sur une durée supérieure à 5 ans.

Indicateur de référence :

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Néanmoins, l'investisseur pourra, a posteriori, comparer les performances du Fonds à celle de l'indice STOXX® Global 1800. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

L'indice STOXX® Global 1800 est un indice représentatif des marchés actions internationaux. Il fournit une représentation large mais liquide des marchés les plus développés du monde avec un nombre fixe de 1800 composants et contient 600 titres européens, 600 titres américains et 600 titres de la région Asie-Pacifique représentés par l'indice STOXX® Europe 600, l'indice STOXX® North America 600 et l'indice STOXX® Asia/Pacific 600.

Ticker Bloomberg SXW1E – Cet indice est publié par et est disponible sur www.stoxx.com

Stratégie de gestion :

L'univers d'investissement du fonds est défini par l'ensemble des composants de l'indice STOXX® Global 1800. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investit sur les titres composant l'indice de son univers, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre de celui-ci. L'exposition du Fonds au risque de change pourrait représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actifs d'OFI RS ACT4 GREEN FUTURE sont exposés sur les titres composant l'indice de son univers à hauteur de 90 % minimum, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre dans son indice.

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin d'appliquer une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du fonds

Afin de réaliser un premier filtre ISR, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux (changement climatique – ressources naturelles – financement des projets – rejets toxiques – produits verts) et sociaux (Capital Humain – Chaîne d'approvisionnement – Produits et Services) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (structure de la gouvernance – Comportement sur les marchés) – se référer au code de transparence disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

L'univers d'investissement éligible (l'ensemble des composants de l'indice STOXX® Global 1800) est également défini par l'exclusion des sociétés présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance » (20% Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR).

Sont exclus de l'univers investissable :

* Les sociétés réalisant plus de 33% [inclus] de leur chiffre d'affaires dans une des activités suivantes : Les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES ; l'incinération sans récupération d'énergie ; L'efficacité énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles ; L'exploitation forestière, sauf si elle gérée de manière durable, et l'agriculture sur tourbière.

* Les sociétés de distribution/transport et production d'équipements et de service qui réalisent plus de 33% de leur chiffre d'affaires auprès de clients de la filière des combustibles fossiles ou nucléaire. Ainsi que les sociétés dont le chiffre d'affaires lié est supérieur à 5% dans l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles ainsi que l'ensemble de la filière nucléaire.

Pour chaque valeur de l'univers d'investissement, une estimation de la part du chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée.

Puis les sociétés sont réparties en trois catégories en fonction du pourcentage de cette part du chiffre d'affaires. **Entreprises de Type I :** celles réalisant au moins 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités, telles que définies par la nomenclature retenue (cf. Annexe 1 du label GreenFin : sur la transition énergétique et écologique pour le climat) - **Entreprises de Type II :** celles réalisant de 10%

à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités - **Entreprises de Type III :** celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités.

Une réduction de l'univers est opérée sur la base de critères quantitatifs (Max Draw Down : exclusion du dernier quintile de l'univers d'investissement Type I & II), ainsi que sur la base de critères qualitatifs au travers d'une veille active des controverses des enjeux ESG.

Les controverses font l'objet d'une évaluation, en cinq niveaux, en fonction de leur intensité, de leur dissémination (dans le temps et/ou l'espace) et des mesures prises, le cas échéant, par l'entreprise pour y remédier. **Niveau négligeable 0 :** absence de controverse significative identifiée - **Niveau faible 1 :** controverses d'impact limité et/ou ponctuelles - **Niveau moyen 2 :** controverses d'impact important mais limitées (dans le temps et/ou l'espace) - **Niveau élevé 3 :** controverses d'impact très important et/ou présentant un caractère structurel - **Niveau très élevé 4 :** controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales

L'univers investissable final est défini par l'exclusion des entreprises présentant des controverses de niveau 4 ainsi que des entreprises de Type III présentant des controverses de niveau 3. Les entreprises de Types 1 ou 2 en niveau de controverses 3 feront l'objet d'une analyse des controverses spécifique, pouvant mener soit à une action d'engagement avec la société concernée, soit à son exclusion, selon l'analyse de la controverse réalisée par l'équipe d'analyse ISR

A partir de l'univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou « autant que de besoin » en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur une approche quantitative développée au sein du Groupe OFI, qui combine une sélection de titres sur la base de critères extra-financiers et une construction de portefeuille sur la base de critères statistiques (Max DrawDown). Cette approche quantitative ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais a uniquement pour but de sélectionner des valeurs à partir de l'univers d'investissement initial et de construire le portefeuille final. Cette allocation respectera les bornes suivantes : 20% minimum d'émetteurs de type I - 25% maximum d'émetteurs de type III - La différence entre 100% et l'allocation combinée en type I et III sera investie en Type II.

Pour finir, la pondération de chaque titre sera faite de façon discrétionnaire, secteur par secteur, sous contrainte de l'allocation régionale (Amérique du Nord, Europe, Asie Pacifique).

L'impact du fonds sera mesuré via les indicateurs suivants : émissions des Gaz à Effet de Serre, intensité « verte » du portefeuille (répartition du portefeuille entre les différentes catégories d'entreprises Type I à III) ainsi que la répartition du portefeuille entre les différents éco-activités. Le Fonds n'a pas d'objectif cible absolu, ni d'objectif évolutif année après année.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour plus de précisions sur les limites des approches extra-financières mises en œuvre se référer au code de transparence disponible sur le site internet de la société de Gestion.

Le fonds n'a pas recours aux TRS. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% dans les OPC, ces OPC peuvent être promus ou gérés par les sociétés du Groupe OFI.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer de façon discrétionnaire le portefeuille aux risques d'actions et de devises par l'utilisation d'instruments tels que Futures, Forwards, Options, Swaps, sur actions, indices d'actions ou encore devises.

L'exposition totale du portefeuille aux actions n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

Conditions de souscription et de rachat : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, la valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse de Paris et de New-York ouvré, non férié et est datée de ce même jour. L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du Dépositaire, chaque jour de valorisation avant 12H/midi. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié à Paris et à New-York qui suit la date de la Valeur Liquidative retenue. Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque moins élevé A risque plus élevé
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de l'indice du fonds sur une période de 5 ans.

Le risque du fonds se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique. Cet indicateur est basé sur la volatilité historique sur les 5 dernières années des performances hebdomadaires de l'indice STOXX Global 1800 (SXW1E Index)

Risque important pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, car le gérant peut couvrir ou exposer le portefeuille aux différents marchés. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	Non Applicable
Frais de sortie	Non applicable
Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants ¹	0,85%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Non applicable

Frais courants ¹ : Estimation annualisée fondée sur le montant attendu des frais pour le dernier jour de bourse du mois ouvré de décembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.ofi-am.fr.

Performances passées

Indicateur de référence : Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds pourrait être comparée a posteriori avec celle de l'indice STOXX® Global 1800.

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Parts nouvellement créées ne permettant pas d'afficher les performances

Cet OPCVM a été créé le 24/10/2007 – les parts RFC ont été créées le 13/09/2021 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 5 dernières années :

Néant.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **CACEIS BANK**

Parts réservées au réseau de distribution de **PRO BTP**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante: **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : contact@ofi-am.fr. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 12 94**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPC sont disponibles à l'adresse suivante : www.ofi-am.fr. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **13/09/2021**.